NOTE D'INFORMATION

HORIZON DISTRIPERF

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SOGECAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20030 en date du 07/04/2020.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Karim EL HNOT** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **HORIZON DISTRIPERF**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041568**
- Date et référence de l'agrément : **18/12/2019, GP19222**
- Date de création : **20/01/2020**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sis à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représenté par **Monsieur Omar SENHAJI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SOGECAPITAL GESTION	DIRECTION COMMERCIALE	0522 43 98 10
Société Générale Marocaine de banques (SGMB)	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB	0522 43 88 88

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Madame BAHAA SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **85% MBI Moyen Terme et 15% Masi**
 - **MBI MT : Moroccan Bond Index Moyen Terme publié par BMCE Capital ;**
 - **MASI : Moroccan All Shares Index publié par la bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **Le FCP Horizon Distriperf ambitionne de surperformer son indice de référence (85% MBI Moyen Terme et 15% Masi) et d'offrir aux souscripteurs un levier de performance additionnel par une exposition au marché actions, tout en recherchant la préservation du capital. Le fonds sera investi en produits de taux et en actions.**
- Stratégie d'investissement :

 L'OPCVM sera investi à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions règlementaires en vigueur.

 Le FCP sera investi en :

 - Actions ;

 - Certificats d'investissement et droits d'attribution ou souscription ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations privées ;

 - Parts/actions d'OPCVM ;

 - Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;

 - Titres d'organismes de placement collectif en capital ;

 - Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;

 - Produits bancaires (dépôts a terme) ;

 - Créances représentatives de pension ;

 Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes).**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans le Réseau Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du conseil de surveillance de l'établissement de gestion du FCP. Les porteurs de parts du fonds seront informés par tout moyen de communication (mailing, communiqué de presse) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution, qui doit intervenir dans un délai maximum de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.**

 - Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : SGMA sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;

 - Téléphone : 0522 43 88 88 ;

 - Entité en charge d'informer les porteurs de parts : Sogecapital Gestion sise à Casablanca, 55 Bd ABDELMOUMEN ;

 - Téléphone : 0522 43 98 10 ;

 La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont 0,20% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0,10% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume de transaction ne seront pas soumis aux commissions précitées.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Dépositaire	0.04 % HT
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission) (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)